

# Encre Kokkai Sumi

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié ultérieurement, avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830 Date de publication : 12/12/2019 Version : 3.0

### SECTION 1 : Identification du produit et de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Forme du produit

Nom commercial :Mélange :Encre Kokkai Sumi

Noms des couleurs 12 Colour Set, Cold Opaque Gray Set, Skintone Colour Set, Warm Opaque Gray Set, Graywash Setash Set, Beach Sand Tan, Black Mist, Mizu Blue, Purple Starfish, Red Tide, Sakura Pink, Sea Dragon Green, Sea Grass, Sunset Orange, Taiyo Yellow, Umi Blue, White Moon, Aka-neiro Red, Algae, Amberjack, Atsui Pink, Blood Star, Cold Opaque Gray - Extra Light, Cold Opaque Gray - Light, Cold Opaque Gray - Medium, Cold Opaque Gray - Dark, Cold Opaque Gray - Extra Dark, Deep Blue Sea, Deep Fuchsia, Ember, Emerald Sea, Hannya Red, Jade, Kaiyo Green, Kerria Yellow, Koi Red, Magenta Dottyback, Momo Coral, Murasaki Mist, Pink Horizon, Purple Urchin, Ryujin Ripple, Salmon Orange, Scarlet Wave, Sea Anemone Violet, Sea Moss, Sea Turtle, Seal Brown, Skinny Dip, Skintone - Extra Light, Skintone - Light, Skintone - Medium, Skintone - Dark, Skintone - Extra Dark, Sunbeam, Sunken Treasure, Tan Line, Tide Teal, Ultramarine, Warm Opaque Gray - Extra Light, Warm Opaque Gray - Light, Warm Opaque Gray - Medium, Warm Opaque Gray - Dark, Warm Opaque Grey - Extra Dark, Wasabi Wave, Light Silver Kaze, Medium Silver Kaze, Dark Silver Kaze, Black Abyss, Sea of Darkness, Warm Opaque Gray - Extra Dark, White, Extra Light Graywash, Light Graywash, Medium Graywash, Dark Graywash, Extra Light Whitewash, Light Whitewash, Medium Whitewash, Dark Whitewash, Warm Opaque Grey - Extra Light, Warm Opaque Grey - Light, Warm Opaque Grey - Medium, Warm Opaque Grey - Dark, Dark Greywash,

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Spécifications d'utilisation industrielle/professionnelle :Pour les tatouages et le maquillage permanent

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Encre Kokkai Sumi

15410, rue Stafford

Californie, CA 91744

cerf

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence

États-Unis : 0018003334069

UE : En cas d'urgence, recherchez le numéro d'urgence toxicologique territorial ou appelez le 112

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Les produits ne sont pas classés, selon le règlement CLP n°.

Effets physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement nocifs Aucune information supplémentaire disponible 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage

applicable 2.3. Autres dangers ne contribuant pas à la classification

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Ingrédients	Identifiant du produit	Pour cent%	Classification selon au règlement (CE) n° 1272/2008[CLP]
CI 77891	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	0-40	Carc.2, H351, V, W, 10 
CI 69800	(N° CAS) 81-77-6 (N° CE) 201-375-5	0-40	Non classé
CI 13980	(N° CAS) 31837-42-0 (N° CE) 250-830-4	0-40	Non classé
CI 56110	(N° CAS) 84632-65-5 (N° CE) 401-540-3	0-40	Non classé

# Encre Kokkai Sumi

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié ultérieurement, avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830 Date de publication : 12/12/2019 Version : 3.0

CI 74265	(N° CAS) 14302-13-7 (N° CE)238-238-4	0-40	Non classé
CI 12474	(N° CAS) 36968-27-1 (N° CE)253-292-9	0-40	Non classé
CI 77266	(N° CAS) 1333-86-4 (N° CE)215-609-9	0-40	Non classé
CI 12516	(N° CAS) 51920-12-8 (N° CE)257-515-0	0-40	Non classé
CI 21290	(N° CAS) 77804-81-0 (N° CE)278-770-4	0-40	Non classé
CI 12760	(N° CAS) 72102-84-2 (N° CE)276-344-2	0-40	Non classé
CI PV55	(N° CAS) 1126076-86-5 (N° CE)941-220-5	0-40	Non classé
CI 200310	(N° CAS) 77465-46-4 (N° CE)271-176-6	0-40	Non classé
Polyéthylène glycol	(N° CAS) 25322-68-3 (N° CE)500-038-2	0-5	Non classé
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2 (N°		Non classé
Glycérine*	CAS) 56-81-5 (N° CE)200-289-5	0-20	Non classé
 Éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE)200-578-6 (N° d'index CE) 603-002-00-5	2-10	Flam.Liq.2,H225E Vous êtes irritant. 2, H319STOTSE3,H 336

Commentaires

:Cette FDS couvre toutes les couleurs fabriquées à partir des 12 numéros CI répertoriés sur la FDS.Complet  
texte des mentions H : voir section 16

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1.Description des mesures de premiers secours

Mesures générales de premiers secours

Éviter l'ingestion du produit. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

Premiers secours après inhalation

:Fournir de l'air frais, consulter un médecin en cas de symptômes.

Mesures de premiers secours après contact avec la peau

:Laver à l'eau et au savon et rincer abondamment.

Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. En cas de contact persistant  
Symptômes, consultez un médecin.

Premiers soins après ingestion 4.2.

:Aucune mesure particulière n'est requise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

:Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales prévues  
utiliser.

### 4.3.Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement. Le produit n'est pas inflammable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non inflammable.

### 5.3.Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

:Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les contenants exposés. Soyez prudent lorsque  
combattre tout incendie chimique. Empêcher l'eau d'extinction de pénétrer dans  
environnement.

Équipement de protection pour les pompiers

:Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire.  
protection.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1.Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Procédures d'urgence

:Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection

:Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate (gants, masques, etc.)

Procédures d'urgence

:Aérer la zone.

# Encre Kokkai Sumi

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié ultérieurement, avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830 Date de publication : 12/12/2019 Version : 3.0

### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées, dès que possible. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matériaux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le titre 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### 7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Précautions pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et un savon doux avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais (5-30 degrés Celsius), bien ventilé

Tenir à l'écart des sources de chaleur. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Produits incompatibles

:Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

:Lumière directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Glycérine*(56-81-5)		
USA OSHA	Nom local	Glycérol
USA OSHA	OSHA PEL (TWA)(mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

Éthanol (64-17-5)		
USA OSHA	Nom local	Alcool éthylique
USA OSHA	OSHA PEL (TWA)(mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire	Ministère du Travail des États-Unis (osha.gov)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter

toute exposition inutile.

Protection des mains :
Non requis dans des conditions normales d'utilisation
Protection des yeux :
Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Éviter le contact avec les yeux. En cas de risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection.

Autres informations : Ne

pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Couleur : Différente

Odeur : Caractéristique Seuil olfactif : Aucune donnée disponible PH : Aucune donnée disponible Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)

:Aucune donnée disponible

Point de fusion :Aucune donnée disponible Point de congélation :Aucune donnée disponible Point

d'ébullition :Aucune donnée disponible

# Encre Kokkai Sumi

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié ultérieurement, avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830 Date de publication : 12/12/2019 Version : 3.0

Point d'éclair	:Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C Densité relative Solubilité Log	:Aucune donnée disponible
Pow Viscosité, cinématique	:Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:Aucune donnée disponible
9.2.Autres informations	:Aucune donnée disponible

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1.Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2.Stabilité chimique

Écurie.

### 10.3.Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.4.Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

### 10.5.Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1.Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:Non classé

#### Glycérine\*(56-81-5)

DL50 orale chez le rat	>12600mg/kg
------------------------	-------------

#### Éthanol (64-17-5)

DL50 orale chez le rat	7060 mg/kg
DL50 orale lapin	6300 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20 000 ppm/10 h

Corrosion/irritation cutanée	:Non classé
Informations Complémentaires	:Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:Non classé
Informations Complémentaires	:Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:Non classé
Informations Complémentaires	:Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagenicité des cellules germinales	:Non classé
Informations Complémentaires	:Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	:Non classé
Informations Complémentaires	:Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Éthanol (64-17-5)

groupe du CIRC	3-Non classable
----------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction	:Non classé
Informations complémentaires	:Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT - exposition unique	:Non classé

# Encre Kokkai Sumi

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié ultérieurement, avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830 Date de publication : 12/12/2019 Version : 3.0

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOT - exposition répétée : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Risque d'aspiration : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets nocifs potentiels sur la santé humaine et : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité aquatique chronique : Non classé

#### Éthanol (64-17-5)

LC50 Veau-à-boule 14200 mg/l 96 heures

LC50 Puce d'eau 9268 mg/l 48 heures

EC50 Algues d'eau douce 275 mg/l 72 heures

EC50 Microtox 34634 mg/l/ 30min

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Encre Kokkai Sumi

Persistance et dégradabilité Non établi.

#### Éthanol (64-17-5)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Encre Kokkai Sumi

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

#### Éthanol (64-17-5)

Log Pow 0,05 à 25

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 12.6. Autres effets indésirables

Informations Complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des produits/emballages : Éliminer de manière sûre, conformément aux réglementations locales/nationales.

Réglementation. Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux normes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	VOIR	ADN	DÉBARRASSER
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition officiel de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

# Encre Kokkai Sumi

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié ultérieurement, avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830 Date de publication : 12/12/2019 Version : 3.0

14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Risques environnementaux				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire disponible				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Non réglementé

Transport par mer Non

réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voies navigables intérieures

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII Ne

contient aucune substance figurant sur la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la exportation et importation de produits chimiques dangereux.

La ou les substances ne sont pas soumises au règlement (UE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Sources des données clés

:Ne contient aucune substance REACH comme indiqué dans l'annexe XVII telle que modifiée

N'est pas classé comme PBT ou vPvB comme dans l'annexe XIII de REACH.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU

LE CONSEIL du 18 décembre 2006 relatif à l'enregistrement, à l'évaluation,

Autorisation et restriction des substances chimiques (REACH), établissant un règlement européen

Agence des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant la directive 1999/45/CE du Conseil

Règlement (CEE) n° 793/93 et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que directive 76/769/CEE du

Conseil et directives 91/155/CEE de la Commission,

93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, telles que modifiées), COMMISSION

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le règlement (UE) Règlement (CE) n°

1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant la

Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH),

RÈGLEMENT (UE) 2020/2081 DE LA COMMISSION du 14 décembre 2020 modifiant

l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement,

l'évaluation, l'autorisation et la

Restriction des substances chimiques (REACH) concernant les substances contenues dans les encres de tatouage ou

le maquillage permanent, Journal officiel de l'Union européenne du 15 décembre

2020, L 423/6, RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN

PARLEMENT ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification,

# Encre Kokkai Sumi

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié ultérieurement, avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830 Date de publication : 12/12/2019 Version : 3.0

étiquetage et emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Journal officiel de l'Union européenne L 353 du 31.12.2008, tel que modifié), RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Journal officiel de l'Union européenne 27.7.2012, n° L

### Autres informations

201/60, : Cette FDS représente 200 formulations différentes, et la concentration des pigments représente la concentration maximale.

Texte intégral des mentions H et EUH :	
Irritation oculaire 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flamme. Liq.2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOTSE3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3, Narcose
H225	Liquide et vapeur hautement inflammables.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

### SDSEU (Annexe II de REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et uniquement aux exigences environnementales. Elle ne saurait donc être interprétée comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.